



SOMMAIRE

Point 92 de l'ordre du jour:

*Examen de la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du lit des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle, et de l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité*

*Rapport de la Première Commission . . . . . 1*

*Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).*

*En l'absence du Président, M. Khatri (Népal), vice-président, prend la présidence.*

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du lit des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle, et de l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité

RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION (A/6964)

*M. Orn (Suède), rapporteur de la Première Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes.*

1. M. ORN (Suède) [traduit de l'anglais]: Sur ce point qui traite de ce que l'on a si justement appelé "la dernière des ressources naturelles de notre planète qui reste à exploiter", la Première Commission a adopté "à la quasi-unanimité", comme l'a dit le Président, un projet de résolution [A/6964, par. 9], qu'il recommande à l'Assemblée générale d'adopter.

*Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Première Commission.*

2. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Le projet de résolution qui nous est soumis [A/6964, par. 9] constitue le premier pas important accompli par l'Organisation des Nations Unies dans un domaine qui intéresse au plus haut point tous les Membres de l'Organisation. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner une nouvelle fois la position de mon pays sur cette très importante question.

3. Premièrement, nous pensons que l'on ne doit pas permettre que la perspective de faire d'abondantes récoltes et de puiser des richesses minérales dans la profondeur des océans et dans leur lit en-

gendre une nouvelle forme de compétition entre les nations maritimes.

4. Deuxièmement, mon pays estime que les nations du monde devraient prendre des mesures propres à empêcher une course à l'appropriation du lit des hautes mers. On ne devrait pas permettre que le lit des océans devienne le théâtre de revendications de souveraineté nationale.

5. Troisièmement, nous devons faire en sorte que les océans et les fonds marins demeurent ce qu'ils sont, c'est-à-dire l'héritage de tous les êtres humains, et que le lit des océans soit ouvert à l'exploration et à l'exploitation de tous les Etats, sans discrimination.

6. Quatrièmement, mon pays est prêt à se joindre à tous les autres pour parvenir à ces fins dans la paix et conformément au droit.

7. Mon pays appuie le projet de résolution visant à créer un comité spécial en tant que première mesure dans cette voie. Nous considérons que l'étude que l'on prévoit de confier à ce comité constituera une base très utile pour les décisions futures de l'Assemblée générale. En particulier, nous espérons que, grâce aux travaux de ce comité spécial, la vingt-troisième session de l'Assemblée générale sera en mesure de créer un comité des océans en lui donnant un large mandat pour fixer le droit et promouvoir la coopération internationale pour ce qui est des océans et de leur lit.

8. Il n'est pas douteux que cette question comporte un grand nombre de problèmes difficiles et complexes d'ordre politique, juridique, scientifique et économique. Mais je tiens à ce que l'Assemblée générale sache bien que je suis sincèrement convaincu qu'en travaillant ensemble les Membres de l'Organisation des Nations Unies sauront surmonter ces problèmes tout comme ils en ont résolu d'aussi complexes dans le passé à propos de questions comparables.

9. Lorsque mon pays a fait sa première proposition en faveur d'un Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 1958<sup>1/</sup>, de nombreux problèmes se posaient aussi. Pourtant, nous avons maintenant dans ce domaine un traité important, le Traité de l'espace extra-atmosphérique<sup>2/</sup>, et ce traité est le résultat des travaux du Comité de l'espace extra-atmosphérique et des décisions prises

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour, document A/3902.

<sup>2/</sup> Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [résolution 2222 (XXI), annexe].

par cette assemblée au cours de sa dernière session. Aujourd'hui, nous avons sous les yeux, dans cette même assemblée, le rapport de ce comité [A/6804 et Add.1], qui recommande un deuxième accord important à l'approbation de l'Assemblée, le projet d'accord sur le sauvetage des astronautes, leur retour et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Cet accord est un autre résultat important qui témoigne de ce que les Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent accomplir, même lorsqu'il s'agit des problèmes les plus difficiles, lorsqu'ils travaillent en commun.

10. En examinant les débats qui ont abouti au projet de résolution demandant la création d'un comité spécial pour étudier les questions touchant au lit des mers et des océans, je voudrais relever plusieurs points qui se sont dégagés des discussions approfondies que la Première Commission a consacrées à cette question.

11. La complexité de celle-ci n'a échappé à personne, pas plus que l'importance pour l'Assemblée générale de procéder avec soin pour traiter des questions scientifiques, techniques, juridiques, économiques et de contrôle des armements qui entrent en jeu. Tous ont compris aussi combien il importe de faire progresser la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation des océans et de leurs lits. Le fait que tout cela soit bien compris devrait nous permettre d'aller de l'avant prudemment, mais à la vitesse réfléchie qui convient, tout comme nous avons avancé prudemment, mais sûrement, dans notre étude de la question de l'espace extra-atmosphérique.

12. Enfin, parce qu'il s'agit ici pour l'Assemblée générale de prendre sa première mesure dans un domaine d'une extrême complexité et parce que la question du régime futur du lit des océans intéresse au plus haut point toutes les nations, nous pensons que tout le monde est d'accord pour que le principe du consensus soit établi dès le départ. Je suis certain que tous les membres se rappelleront que c'est cette procédure qui a été suivie par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et qu'elle n'a pas empêché des progrès réguliers, un accord important et des résultats fructueux.

13. Si j'évoque les résultats obtenus par ce comité, je ne veux pas dire pour autant que les problèmes touchant aux océans et les possibilités que ceux-ci renferment sont parfaitement analogues à ceux de l'espace extra-atmosphérique. Il est bien évident qu'il n'en est rien. Les océans sont à portée de main; l'espace extra-atmosphérique s'étend hors de notre portée jusqu'à l'infini. L'homme voyage et pêche à la surface des océans depuis les tout premiers jours de l'histoire, alors que, jusqu'à une époque récente, l'espace extra-atmosphérique est demeuré totalement inexploré. Enfin, les océans, que l'homme utilise déjà commercialement et dont les riches ressources alimentaires et minérales qu'ils laissent entrevoir attendent de nouvelles explorations et une exploitation nouvelle, ont une valeur économique bien plus grande que celle de l'espace extra-atmosphérique, tout au moins pour ce que nous en savons actuellement.

14. Cependant, grâce à la science et à la technologie, l'espace extra-atmosphérique et la mer sont tous deux riches de promesses pour l'humanité et tous deux riches de promesses pour l'humanité et tenues que nous autres, nations de ce monde, accomplissions nos tâches, par l'intermédiaire de cette organisation, dans un climat de coopération pacifique et non de conflit et de compétition.

15. C'est pourquoi ma délégation appuie fermement la résolution qui demande la création de ce comité spécial en tant que première mesure — une mesure d'importance historique — prise par l'Organisation des Nations Unies pour aider l'humanité à exploiter et à utiliser au mieux les grandes richesses que renferment dans leurs profondeurs et leur sous-sol les grands océans du monde.

16. En conclusion, ma délégation voudrait rendre hommage au Gouvernement de Malte et à son éminent représentant, l'ambassadeur Pardo, qui ont pris l'initiative de porter cette importante question à l'attention de l'Assemblée. C'est là un exemple frappant du fait que ce n'est pas la dimension d'un pays, mais le dévouement, l'habileté et l'intelligence de ce pays et de ses représentants qui éclairent la tâche de notre organisation.

17. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) [traduit de l'espagnol]: Avant d'expliquer le vote de ma délégation sur le projet de résolution relatif au point 92 de l'ordre du jour [A/6864, par. 9], permettez-moi d'exprimer, brièvement mais sincèrement, à la délégation de l'Australie mes sentiments de sympathie pour le deuil qui frappe son pays.

18. Ma délégation a été l'une de celles qui, par son vote favorable, a permis l'adoption du projet de résolution que la Première Commission soumet maintenant à l'approbation de l'Assemblée générale. L'affectation à des fins exclusivement pacifiques du lit des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle et l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité, suivant l'énoncé du point 92 de l'ordre du jour, constituent une question dont l'importance est universellement reconnue. C'est pourquoi chacun des membres de notre organisation y est également intéressé.

19. Lorsque je dis chacun des Etats Membres, je veux souligner qu'il s'agit de très nombreux pays qui, comme le mien ou comme le vôtre, Monsieur le Président, n'ont pas de littoral, mais pour lesquels ce fait ne diminue en rien l'intérêt légitime qu'ils portent à la question ni les droits sur les richesses de la mer qui sont les leurs. En ce sens, la haute mer et ce qui repose dans ses fonds et dans son sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle, nous appartiennent tout autant qu'aux Etats qui ont un littoral.

20. L'Assemblée va confier à un comité spécial la tâche de faire une étude et de préparer un rapport qui seront examinés au cours de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, et qui comprendront, entre autres choses, l'analyse des aspects scientifiques, techniques, économiques, juridiques et autres de la question. Ce comité sera composé de 35 Etats membres. Nous ne doutons pas du résultat

positif de ses travaux, et nous avons pleine confiance en chacun des membres déjà élus qui formeront ce comité, et dont les titres et les mérites sont assez grands pour que nous apprécions dès maintenant l'importance de la contribution qu'ils apporteront sans aucun doute à ses travaux. Cependant, nous ne pouvons que déplorer le fait que, dans un comité aussi large, dont les membres sont relativement nombreux, aucun des pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui n'ont pas de littoral ne soit représenté, alors que leur collaboration aurait pu également être précieuse et féconde.

21. Ces observations et cette réserve faites, je répète que ma délégation votera en faveur du projet de résolution.

22. M. DEVENDRA (Népal) [traduit de l'anglais]: Ma délégation partage entièrement le point de vue exprimé par le représentant du Paraguay, à savoir que le comité spécial devrait comprendre un ou plusieurs pays en voie de développement n'ayant pas de littoral maritime. Ma délégation croit, à juste titre, que les pays en voie de développement qui n'ont pas de littoral maritime ont des droits égaux à l'utilisation pacifique du lit des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle et à l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité.

23. Ayant apporté cette précision, ma délégation votera en faveur du projet de résolution [A/6964, par. 9].

24. M. PARDO (Malte) [traduit de l'anglais]: Avant de parler de la question dont nous sommes saisis, je voudrais dire la profonde tristesse qui a saisi le peuple de Malte à l'annonce de la mort tragique et prématurée de M. Holt, premier ministre d'Australie, pays avec lequel nous entretenons les liens d'amitié les plus étroits.

25. Je tiens à dire combien je me félicite de l'esprit de coopération qui a marqué l'examen par la Première Commission des propositions soumises par ma délégation en ce qui concerne le lit des mers et des océans. Sous la présidence éclairée de M. Fahmi, la Première Commission a pu adopter une résolution de consensus [A/6964, par. 9], qui démontre l'intérêt que la communauté internationale attache à l'avenir des trois quarts de l'étendue du monde que la technologie est en train d'ouvrir à l'homme.

26. Le projet de résolution qui va être mis aux voix est l'expression du sens de la responsabilité collective de tous les Etats à l'égard de la vaste étendue des fonds océaniques. Il constitue un excellent début, un premier pas indispensable dans la voie d'une coopération internationale efficace pour l'exploration, l'exploitation et l'utilisation du lit des mers et des océans.

27. Mais si le projet de résolution est un heureux début, nous n'en sommes encore qu'au stade initial de notre tâche. Il faut formuler des principes, négocier un traité. Quels que soient nos actes sur Terre, nous devons éviter à tout prix une course aux arme-

ments ruineuse sur les fonds marins et faire le nécessaire pour que ceux-ci soient exclusivement réservés à des fins pacifiques. Quelles que soient les rivalités qui existent entre les nations pour l'exploitation des ressources naturelles des terres émergées du monde au profit des riches, il faut en préserver le lit des océans. Tous les pays, ceux qui sont riches et ceux qui sont pauvres, ceux qui possèdent un littoral maritime et ceux qui n'en ont pas, doivent bénéficier des ressources pratiquement inépuisables que renferment le lit et le sous-sol des océans. S'il est vrai que nous utilisons sur Terre des méthodes d'exploitation qui gaspillent nos ressources, détruisent notre sol, empoisonnent notre atmosphère, ou dissipent aveuglément l'héritage inestimable que nous avons reçu de la nature, puissions-nous au moins ne pas trahir ce legs sacré sur les fonds marins et conserver cette région, qui est la source même de la vie sur notre petite planète, pour la transmettre intacte à nos enfants et aux enfants de nos enfants.

28. Nous ne sous-estimons pas la difficulté et la complexité des problèmes que nous aurons à affronter avant de parvenir à notre but. Nous ne faisons que commencer un rude voyage. Je ne sais combien de temps il nous faudra pour arriver à destination, mais, ce voyage, nous l'entreprenons avec espoir et, par-dessus tout, en ayant foi dans le triomphe final des intérêts à long terme de l'humanité.

29. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'Assemblée va maintenant procéder au vote sur la recommandation de la Première Commission [A/6964, par. 9]. J'appelle l'attention de l'Assemblée sur le rapport de la Cinquième Commission sur les conséquences financières qui résulteraient de l'adoption de ce projet de résolution [A/6982].

*Par 99 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté [résolution 2340 (XXII)].*

30. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Ayant participé ce soir à ce vote remarquable et, à vrai dire, unique, je tiens à saisir cette occasion pour adresser à l'ambassadeur de Malte nos sincères félicitations pour l'initiative riche d'imagination de son pays et pour le succès éclatant qu'il a remporté ce soir. Nous avons été heureux de l'entendre encore tout à l'heure prononcer son éloquent appel. Cette entreprise liée à une question aux conséquences mondiales a été brillamment conçue et menée à son terme avec talent. En vérité, je ne me souviens pas d'avoir été le témoin à l'Organisation des Nations Unies d'une campagne mieux conduite pour une cause meilleure.

31. Nous n'oublierons jamais comment Malte a su gagner l'admiration du monde en temps de guerre. Il est réconfortant de voir l'autorité de Malte s'affirmer de façon aussi efficace lorsqu'il s'agit d'assurer la paix. Le vote d'aujourd'hui non seulement revêt en soi une importance considérable, mais il représente aussi un succès pour l'Organisation des Nations Unies. Au Gouvernement de Malte, nous exprimons notre reconnaissance, et nous félicitons très chaleureusement l'ambassadeur Pardo pour son talent, sa patience et sa persévérance.

32. M. SCHUURMANS (Belgique): Je voudrais, avant tout, dire à notre honorable collègue de l'Australie

combien mon pays et mes compatriotes compatissent au deuil qui frappe de façon si tragique la nation australienne. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre sincère et profonde sympathie dans cette douloureuse épreuve.

33. C'est à la délégation belge qu'était revenu l'honneur de présenter à la Première Commission, au nom d'un groupe largement représentatif de 43 auteurs, le projet de résolution que l'Assemblée générale vient, à son tour, d'adopter à l'unanimité.

34. L'intérêt que ma délégation a porté, dès le début, à cette question m'incite à exprimer ici la vive satisfaction qu'elle ressent à la suite de l'adoption définitive de ce texte et à dégager, en quelques mots, la signification de ce vote.

35. C'est à l'heureuse initiative de la délégation de Malte [A/6695] que l'Assemblée générale fut saisie, cette année, d'un point nouveau qu'elle a intitulé "Examen de la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du lit des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle, et de l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité".

36. Il était apparu, en effet, que les progrès spectaculaires de la technologie laissaient entrevoir désormais la possibilité pour l'homme de dépasser le stade de la simple exploration du "monde du silence"; nous sommes arrivés, semble-t-il, à la veille

de son utilisation et de son exploitation. Dès lors, un nombre considérable de problèmes importants et urgents se posent à la communauté mondiale, si elle désire préserver, pour les générations à venir, les ressources du lit des mers profondes et organiser leur exploitation dans l'intérêt de tous. Préparer leur solution sera la tâche à laquelle devra s'attacher le Comité spécial dont l'Assemblée générale vient de décider la création.

37. Après avoir procédé à un examen préliminaire des aspects multiples de ce problème et indiqué les grandes lignes d'une coopération internationale dans ce domaine, le Comité spécial devra faire rapport à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Ma délégation exprime le ferme espoir que le Comité pourra mener à bien le mandat qui lui est imparti. Elle est prête à lui apporter son actif concours.

38. Je m'en voudrais de ne pas saisir l'occasion de cette brève intervention pour rendre hommage à la façon remarquable dont le Président de la Première Commission a conduit les débats qui ont abouti au vote d'aujourd'hui. C'est également pour moi un agréable devoir de remercier les nombreux représentants qui, au cours de la discussion, ont mentionné le travail accompli par ma délégation.

39. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Cela termine notre examen du point 92 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 22 h 25.*